

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————
Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
—————

**Décision n° 3146 du 1^{er} avril 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme**

NOR : INTJ2110087S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 14442 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032348S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Denier	Ludovic	NIGEND : 156 898
---------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Rome	Raphaël	NIGEND : 170 156
Gaillan	Yannick	NIGEND : 208 578

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Deprez	Nicolas	NIGEND : 301 694
Arjona	Amandine	NIGEND : 243 623
Arnaud	Patrick	NIGEND : 200 847
Mériot	Michel	NIGEND : 192 305

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Mosnier	Mérodie	NIGEND : 352 377
Houard	Johann	NIGEND : 234 642
Maillet	Willy	NIGEND : 190 353
Sicard	Clémentine	NIGEND : 242 659

Article 5

La décision n° 1602 du 2 février 2021 (NOR : INTJ2102979S) est retirée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} avril 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Puy-de-Dôme,
E. Marchal*